

Le rôle du parlement mauritanien dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme



Séminaire à l'intention des membres de la Commission parlementaire des droits de l'homme et des autres acteurs sociopolitiques, organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec l'Assemblée nationale de la Mauritanie

Nouakchott, 12-14 MAI 2008

Résumé

Le séminaire national sur le rôle du parlement mauritanien dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme s'est déroulé du 12 au 14 mai 2008 dans la salle de Conférence de l'hôtel Tfeila à Nouakchott en Mauritanie. Organisé par l'Union interparlementaire (UIP), en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), dans le cadre de la seconde phase du projet sur « Le rôle des Parlements dans l'application des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ce séminaire a eu pour buts d'informer les parlementaires des mécanismes de fonctionnement des organes de traités chargés du suivi des instruments internationaux et régionaux auxquels leur pays est partie, de les encourager à assurer la mise en œuvre effective de ces instruments en s'impliquant dans les travaux des organes de traités et dans l'application de leurs recommandations. La soixantaine de participants qui a assisté à ce séminaire est composée de parlementaires et fonctionnaires de parlement, de représentants du gouvernement, de membres de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile.

Les participants ont montré un grand intérêt à la thématique des droits de l'homme étant donné qu'elle est inhérente au processus démocratique dans lequel la Mauritanie s'est récemment engagée. A cet égard, plusieurs sujets dont le principe de l'égalité de tous devant la loi - problématique de l'esclavage, la discrimination de la femme - la question de l'excision, et le développement et le plein épanouissement de l'enfant ont été abordés aux cours des travaux en ateliers.

A la fin des travaux, les participants ont formulé des recommandations et ont élaboré une stratégie nationale. Un Comité de pilotage composé de six personnes (parlementaires, membres de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile) a été mis en place en vue d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

Conclusions

Du 12 au 14 mai 2008 s'est tenu à Nouakchott, Mauritanie, le séminaire sur « Le rôle du parlement mauritanien dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme ». Il s'inscrit dans le cadre de la seconde phase du projet lancé par l'Union interparlementaire sur « Le rôle des Parlements dans l'application des instruments internationaux et régionaux relatifs

aux droits de l'homme », et vise à créer une expertise au niveau national en vue de la participation des parlementaires dans les travaux des organes de traités. Une cinquantaine de participants y ont pris part dont des parlementaires et fonctionnaires de parlement, des membres de la Commission nationale des droits de l'homme ainsi que des représentants du gouvernement et de la société civile.

A travers les présentations qui y ont été faites, les participants ont pu s'enquérir du fonctionnement des différents mécanismes pour une meilleure application des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels leur pays est partie. Ce séminaire leur a également permis, d'une part, de procéder à l'étude des recommandations faites à leur pays par les organes de traités, et d'autre part, de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des instruments concernés.

Les participants ont souligné la pertinence du thème du séminaire dont les acquis contribueront au renforcement du processus démocratique récemment amorcé par leur pays. Ils ont en effet reconnu l'importance que revêt la thématique des droits de l'homme dont le plein respect participe à l'enracinement de la démocratie. Le parlement étant le garant de la démocratie, les participants ont insisté sur le rôle clé que les parlementaires doivent jouer, conformément à leur fonction constitutionnelle, dans la promotion et la défense de ces droits.

Compte tenu de l'importance de cette thématique, les participants ont relevé la nécessité pour le parlement de s'approprier la question des droits de l'homme et d'en faire une priorité dans le cadre de son organisation interne. A cet égard, et afin de jouer efficacement leur rôle de gardien des droits de l'homme, les parlementaires se sont engagés à créer au niveau des deux chambres, et dans les meilleurs délais, une Commission permanente spécifiquement chargée de la défense et de la promotion des droits de l'homme.

Dans le même ordre d'idée, et considérant que les droits de l'homme constituent une question transversale, les participants ont encouragé la création des réseaux parlementaires afin d'y débattre de toutes les problématiques relatives à la défense de ces droits. En outre, ils ont soutenu la perspective d'une action concertée avec la société civile pour mieux prendre en compte les aspirations profondes des populations et leur proposer des solutions appropriées.

Afin de renforcer leur rôle en matière de défense et de promotion des droits de l'homme au sein de la communauté internationale, les participants ont expressément recommandé la mise en œuvre d'une diplomatie parlementaire à travers laquelle le parlement mauritanien peut mener des actions déterminantes.

Les parlementaires doivent certes favoriser le plein respect des droits de l'homme. Mais l'efficacité de cette action et la réalisation des objectifs identifiés à cet effet devront faire l'objet d'une évaluation. A cet égard, les participants ont recommandé l'établissement d'un rapport législatif annuel dans lequel seront recensées toutes les actions menées (lois adoptées, résolutions prises, initiatives d'origine parlementaire, etc.) par le parlement en matière des droits de l'homme, de même que la collaboration avec l'exécutif, afin de permettre aux populations d'avoir une visibilité sur le travail des élus. Par cet exercice, les parlementaires pourront mieux apprécier les progrès accomplis et l'impact de leurs actions dans ce domaine. En vue d'accroître cet impact, les participants ont réaffirmé l'idée de renforcer le contrôle de l'action gouvernementale surtout en ce qui concerne la régularité de la soumission des rapports par l'exécutif aux organes de traités.

Les participants ont reconnu que les fonctions parlementaires sont de plus en plus variées et nombreuses. Les objectifs définis en matière de défense et de promotion des droits de l'homme ne sont pas souvent atteints soit à cause de l'inadéquation des moyens utilisés, du déficit d'information ou de formation appropriée ou tout simplement parce que le parlement manque de moyens. Afin de remédier à cette situation, les participants ont plaidé pour un accroissement et une adéquation des moyens financiers, humains et techniques mis à la disposition des parlementaires.

Dans le cadre de la fonction sociale significative qui s'est ajoutée aux fonctions classiques des parlementaires, les participants ont souligné la nécessité d'accompagner davantage les populations les plus marginalisées en vue de leur socialisation progressive.

Les lois votées par les parlementaires ne peuvent être efficacement appliquées que lorsqu'elles sont connues des populations. Étant donné que ces dernières ne sont pas souvent informées des dispositions législatives adoptées, les participants ont exhorté les élus à organiser de façon régulière des séances de sensibilisation sur les lois votées à l'endroit de ces populations, surtout celles vivant dans les Wilayas les plus reculés.

Les participants ont déploré le faible taux de représentation des femmes au sein des instances de décisions en Mauritanie. Considérant que les femmes peuvent également jouer un grand rôle dans la promotion de la démocratie et du développement, les participants ont suggéré le renforcement de l'ancien comité de plaidoyer pour une promotion accrue des femmes dans les principales structures de l'Etat, surtout dans la magistrature.

Les participants ont exprimé leur préoccupation face à la situation déplorable des prisons. Ils ont réprouvé le traitement dégradant infligé aux détenus, surtout aux femmes et aux enfants mineurs dans des prisons surpeuplées. Les participants ont recommandé une action prompte et urgente des parlementaires en vue d'une solution adéquate à cette situation. Ils ont en outre suggéré que les parlementaires insèrent dans leurs programmes des visites régulières des prisons, et ont recommandé la séparation des lieux de détention des hommes de ceux des femmes et des enfants mineurs. Ils ont plaidé en faveur d'une justice équitable pour faciliter l'unité et la démocratisation du pays, de solutions appropriées pour les enfants en conflits avec la loi.

A propos des organes de traités relatifs aux droits de l'homme, les participants ont émis le souhait d'être impliqués dans leurs travaux afin de mieux suivre la mise en œuvre de leurs recommandations. Cette implication permettra surtout aux parlementaires d'être plus informés en vue de mieux intégrer les observations de ces organes dans leur législation interne pour une meilleure application des instruments ratifiés.

Concernant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses organes africains, les participants ont indiqué que leurs activités ne sont pas bien connues du parlement Mauritanien. Ils ont exprimé le vœu qu'à l'avenir elle fasse mieux connaître ses activités pour une meilleure collaboration entre les deux institutions.

Les parlementaires ont exprimé leur préoccupation à propos de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF). Bien que cette pratique ait cours de façon inégale dans tout le pays, les participants ont recommandé que les parlementaires mènent des actions concrètes et rigoureuses afin de la juguler. Ils ont appris avec satisfaction qu'une loi est actuellement en voie d'adoption à cet effet. L'adoption d'une loi n'étant pas l'unique solution à ce fléau, encore faudrait-il l'appliquer, les participants ont recommandé qu'un travail de sensibilisation

soit entrepris dans le cadre de son éradication. Ils ont également souligné le rôle déterminant des ONG et des chefs religieux qui doivent être informés et associés à toute campagne de lutte contre les MGF. Toutefois, ils ont rappelé que la lutte contre cette pratique ne devrait pas occulter les autres droits de la femme qui sont souvent violés, notamment l'accès à l'éducation et à la santé, l'égalité entre les sexes dans la fonction publique, et les pratiques et stéréotypes culturels néfastes et discriminatoires à l'égard des femmes.

Les participants ont poursuivi leurs travaux en groupes avec des thèmes spécifiques : le principe de l'égalité devant la loi, la discrimination à l'égard des femmes – problématique de l'excision, et le développement et le plein épanouissement de l'enfant.

Concernant le principe de l'égalité devant la loi, les participants ont relevé que l'esclavage, contrairement aux idées répandues, n'est pas seulement pratiqué entre les Négro-Mauritaniens et les Maures. Il est tout aussi pratiqué au sein de la plupart des ethnies du pays – Pular, Wolof, Toucouleurs, Soninké, etc.- Tout en assurant que l'esclavage est en voie de disparition, quoique subsistent encore quelques poches de ce fléau, les participants ont recommandé la mise en place des décrets d'application de la loi qui l'incrimine. Par rapport à cette loi, ils ont proposé qu'il lui soit adopté des mesures d'accompagnement, notamment la loi domaniale, un fonds de lutte contre la pauvreté et l'ignorance. En outre, ils ont souligné la nécessité d'un débat national sur la question du Code de la nationalité.

Les participants ont unanimement reconnu et déploré les graves préjudices causés par les troubles interethniques dans le tournant des années 1990 en Mauritanie. Résolument engagés dans le processus de réconciliation nationale indispensable à une vie sociopolitique apaisée, ils ont estimé nécessaire d'assurer le suivi et le contrôle parlementaires de l'exécution des mesures prises par le gouvernement concernant le retour des réfugiés, déportés, et le règlement du passif humanitaire¹.

Dans le cadre du renforcement de l'unité nationale, les participants ont recommandé la dynamisation de l'enseignement des langues nationales dans les écoles.

Pour ce qui a trait à la discrimination à l'égard des femmes – problématique de l'excision, les participants ont recommandé l'analyse du protocole facultatif de la CEDEF en vue de son éventuelle ratification ainsi que l'étude de la réserve générale afin d'examiner la possibilité de la remplacer par des réserves spécifiques.

Dans le cadre du processus relatif à l'éradication des MGF, les participants ont recommandé l'accélération de l'adoption du projet de loi sur les MGF, ont proposé l'organisation des campagnes aux niveaux local et national afin de sensibiliser les populations sur les méfaits de ce fléau. Dans le même ordre d'idée, ils ont soutenu l'adoption d'une loi sur le harcèlement sexuel.

L'éducation étant un facteur d'émancipation et de développement, et considérant les discriminations que subissent les filles par rapport aux garçons dans ce domaine, les participants ont recommandé la poursuite des programmes de scolarisation des filles avec un accent particulier sur les populations pauvres et enclavées.

¹ Terme désignant les exactions et assassinats perpétrés contre les Négro-Mauritaniens par les Maures suite aux crises ethniques et raciales du tournant des années 1980-1990.

Compte tenu des difficultés dues aux pesanteurs socioculturelles auxquelles sont déjà confrontées les femmes, les participants ont recommandé que l'Etat alloue des microcrédits aux femmes chefs de ménage afin de les aider à s'occuper des enfants dont elles ont la charge.

Conformément à la recommandation sur l'article 9 de la CEDEF traitant de la nationalité, les participants ont plaidé pour l'adaptation du Code de la nationalité mauritanienne à cet article. Ils ont en outre recommandé que les magistrats soient formés à la connaissance de la CEDEF en vue d'une meilleure prise en compte de ses dispositions dans le cadre de leur fonction.

Conscients que ces dispositions ne peuvent être efficacement mises en œuvre que si elles sont incorporées dans la législation interne, les participants ont exhorté les parlementaires à étudier la question de sa conformité avec la CEDEF.

Les participants ont en outre recommandé le développement du concept genre au sein de toutes les commissions parlementaires afin de mieux promouvoir les droits de la femme.

Concernant le module développement et plein épanouissement de l'enfant, les participants ont recommandé qu'il soit demandé, lors de la déclaration de politique générale du Premier ministre au parlement, que le budget alloué aux services sociaux de base soit porté de 14 à 20 % conformément à la Déclaration de Copenhague de 1995².

Les participants se sont engagés à accélérer les décrets d'application de la loi portant protection et promotion des personnes handicapées. Aussi ont-ils appelé au renforcement des ressources et du personnel spécialisé en faveur des familles et des enfants handicapés.

Les participants ont recommandé la mise en œuvre de la loi abolissant le travail des enfants. En outre, ils ont suggéré la décentralisation des services des litiges familiaux et leur prise en compte dorénavant des questions liées aux pensions alimentaires.

Tout en reconnaissant l'interdiction de la mendicité des enfants, les participants ont recommandé qu'une campagne de sensibilisation soit menée en direction des maîtres d'école coranique qui sont concernés afin de mettre fin à cette pratique.

Les disparités entre les régions en Mauritanie constituant un obstacle à l'unité nationale et à l'intégration économique du pays, les participants se sont engagés à faire un plaidoyer auprès des ministres compétents pour une allocation des ressources en vue de résorber les dites disparités.

A la suite des travaux en modules, les participants ont élaboré une stratégie nationale sur la base des différentes recommandations qu'ils ont examinées. Un comité de pilotage a été mis en place afin de suivre la mise en œuvre de cette stratégie. Il est composé de :

- Mme Aminetou Mint Maouloud, Député
- Mme Eslmhoum Mint Abdel Malek, Sénatrice
- M. Taleb Ould Khalifa, Député,
- M. Haïmouda Ould Ahmed, Sénateur,
- M. Koita Bamariam, Secrétaire Général/Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

² Relative au Sommet mondial pour le développement social, ONU, 1995.

- Mme Rabiha Abdel Wedoud, Coordination pour la mise en œuvre de la CEDEF, société civile.

Les participants ont salué la tenue de ce séminaire dans un contexte politique approprié en Mauritanie. Le processus démocratique enclenché depuis peu a en effet besoin d'être accompagné par des ateliers de formation et d'information. Le présent séminaire a répondu à de nombreuses attentes et a suscité des ambitions. A cet égard, ils ont émis le vœu que de telles activités soient souvent menées afin de les aider à renforcer leurs capacités dans leur mission de garant de la démocratie et à assumer pleinement leur rôle de gardien de droits de l'homme.

Enfin, les participants ont adressé leurs sincères remerciements à l'Union interparlementaire et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'organisation de ce séminaire. Ils ont également manifesté leur gratitude au Parlement mauritanien pour leur avoir permis de prendre part à cette rencontre.

Fait à Nouakchott, le 14 mai 2008